

# CHAMPIONNAT INTERCLUBS SENIOR – RÉGLEMENT 2024

## PRINCIPES

Ce championnat est basé sur le principe de la montée/descente et est donc basé sur le résultat des années précédentes. De manière générale, les premiers de poule montent dans la division supérieure ; les derniers de poule descendent dans la division inférieure (sauf descente(s) en cascade des divisions nationales et pré-nationales).

## ENGAGEMENTS

Les inscriptions des équipes aux championnats interclubs adultes 2024 devront impérativement se faire via ADOC.

Ce championnat est ouvert aux clubs du Comité du Val de Marne de la F.F.T., ayant la jouissance permanente et exclusive d'au moins 2 courts découverts de sols identiques.

Les clubs ne disposant que de courts couverts peuvent engager des équipes, mais ces équipes devront demander une dérogation à la Commission compétente un mois avant le début du championnat.

## CALENDRIER ET LIEU

Les dates fixées par la Commission pour les rencontres sont impératives, seule l'impossibilité d'utiliser les courts pour cause d'intempérie peut justifier un report.

Lorsque cette règle n'est pas respectée la rencontre sera perdue (forfait) par le club visiteur s'il ne s'est pas déplacé, ou par le club visité s'il n'organise pas la rencontre.

Les impossibilités matérielles exceptionnelles d'organiser une rencontre devront faire l'objet d'une demande écrite adressée au Comité avant le 27 Mars 2024.

Les parties sont disputées sans interruption sur les courts de plein air, de surfaces identiques, du club visité. En cas de pluie, elles pourront être disputées sur 1 court couvert minimum ou plusieurs de surfaces identiques.

Les rencontres 2024 se dérouleront selon le calendrier ci-joint :

	J1		R1	J2		R2	J3		R3	J4		R4	J5		R5
	F	H		F	H		F	H		F	H		F	H	
Exc + Autres séries	27/04	28/04	01/05	04/05	05/05	08/05	18/05	19/05	20/05	25/05	26/05	08/06	01/06	02/06	09/06

J = Journée / R = Report

### Excellence :

Les dates de rattrapage de la série « excellence » ne concernent que les dames. Toutefois, compte tenu du calendrier et du peu de dates de rattrapage possibles il est fortement demandé aux clubs de se mettre en capacité de jouer la rencontre à la date prévue même en cas de pluie. En cas d'impossibilité, la Commission sportive du Comité se réserve le droit d'imposer une date de rencontre aux clubs n'ayant pas joué à la date initialement prévue.

Pour le championnat masculin, les équipes qui reçoivent doivent impérativement s'organiser pour que la rencontre se joue y compris en cas de météo défavorable. Si l'équipe qui reçoit ne possède pas de structures couvertes, elle sera dans l'obligation de jouer sur les installations du club visiteur ou de trouver des courts couverts. L'équipe masculine qui ne sera pas en mesure d'organiser la rencontre sur courts couverts en cas d'intempéries sera disqualifiée.

## LES RENCONTRES

Elles ont lieu pour les catégories :

- Hommes : le dimanche à partir de 9 heures.
- Dames : le samedi à partir de 14 heures.

Les clubs qui ont 2 rencontres à organiser le dimanche pourront en faire disputer une à 14 heures (le club visiteur devra être prévenu au moins 8 jours à l'avance).

Les clubs qui ont plus de 2 rencontres à organiser à domicile le même jour, peuvent jouer à titre exceptionnel :

- le samedi après-midi pour les hommes (avec accord de l'équipe adverse)
- le dimanche pour les dames.

Toute dérogation horaire devra être proposée au club adverse au moins 8 jours avant la date de la rencontre. Dans les 2 cas, les clubs concernés doivent prévenir leurs adversaires au moins 8 jours à l'avance.

<b>Excellence</b>	<b>4 simples</b>	<b>2 manches à 6 jeux, 3è manche : 6 jeux</b>	<b>2 doubles</b>	<b>2 manches à 6 jeux, point décisif à 40-A 3è manche : super jeu décisif</b>
<b>Autres séries</b>	<b>4 simples</b>	<b>2 manches à 6 jeux, 3è manche : 6 jeux</b>	<b>1 double</b>	<b>2 manches à 6 jeux, point décisif à 40-A 3è manche : super jeu décisif</b>

Le code de conduite sera appliqué lors de toutes les parties et dans toutes les séries soit par l'arbitre de chaise, soit le juge-arbitre.

Toute équipe est représentée par un capitaine et un capitaine adjoint qui sont seuls en rapport avec le juge-arbitre.

Seul le capitaine et son adjoint peuvent donner des conseils aux joueurs de leur équipe, pendant la période de repos, aux changements de côtés, à condition d'être présents sur le court.

Avant le début de chaque rencontre, le capitaine d'équipe doit remettre une liste par ordre de classement de tous les joueurs susceptibles de participer à la rencontre avec :

- LICENCES FFT - CARTES D'IDENTITE - CERTIFICATS DE QUALIFICATION - LISTE DÉFINITIVE DES SIMPLES.

A la fin de la rencontre, le club visité doit impérativement saisir la feuille de match dans **TEN'UP** sous 48h faute de quoi celui-ci sera pénalisé sportivement et aura rencontre perdue.

De ce fait, il n'est plus nécessaire de renvoyer les feuilles de matchs au Comité. Elles seront à conserver en cas de litige.

## RETARD

L'heure fixée pour la rencontre est l'heure à laquelle les matchs doivent commencer à se jouer.

Il est donc obligatoire pour les joueurs de se présenter un quart d'heure avant l'heure fixée. Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre sera déclarée battue sur simple décision du juge-arbitre ou à la demande du capitaine adverse.

## PARTICIPATION DES JOUEURS

### Excellence :

La date butoir de prise de licence est fixée au 17 Mars.

2 joueurs nouvellement qualifiés (NvEQ) pourront participer aux rencontres comprenant 4 simples.

La présence de 2 joueurs(ses) issus de la filière de formation (JIFF) sera obligatoire lors de chaque rencontre.

Ces joueurs(ses) JIFF devront être des joueurs(ses) de simple.

L'équipe ne présentant pas 2 joueurs JIFF parmi les 4 joueurs de simple sera considérée comme équipe incomplète.

Les clubs devront communiquer à l'organisateur, les noms des 10 joueurs(ses) qui composeront l'équipe du club et non plus comme par le passé, les 10 meilleur(e)s licencié(e)s dans le club. Cette liste doit contenir un maximum de 4 NvEQ.

Aucun(e) joueur(se), autre que ceux (celles) figurant sur cette liste ne pourra participer aux rencontres du Championnat.

Afin de contrôler les passages d'un joueur de l'équipe « excellence » à d'autres équipes du Championnat départemental et dans le but de maintenir l'équité sportive, il a été adopté es règles suivantes :

- le club doit communiquer à son Comité, au plus tard 8 semaines avant le début du Championnat auquel doit participer son équipe réserve, la liste des 4 joueurs(ses) les mieux classé(e)s (en simple), qui ne seront pas autorisé(e)s à jouer en Championnat départemental autre qu'en « excellence »
- tout joueur ayant participé à 2 rencontres ou plus dans l'équipe en « excellence », ne peut pas ensuite jouer dans l'équipe de niveau inférieur
- lorsque 2 équipes d'un même club jouent le même week-end, un même joueur ne peut pas jouer dans les deux équipes ; il en va de même lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été avancée ou reportée.

### Autres séries :

La date butoir de prise de licence est fixée à la veille de la rencontre.

Tout joueur(se) ayant participé à 3 rencontres ou plus dans une équipe disputant un Championnat Interclubs Départemental ne peut ensuite jouer dans une équipe inférieure.

Lorsque deux équipes d'un même club jouent le même week-end, un même joueur ne peut pas jouer dans les deux équipes ; il en va de même lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end.

## ORDRE DES PARTIES

Dans les parties de simples, les joueurs et joueuses doivent jouer dans l'ordre suivant : n°4, n°2, n°3 et n°1 puis double(s).

## BALLES

Le club qui reçoit doit fournir des balles neuves homologuées par la F.F.T. à raison de trois balles au moins par partie de simples et de double.

## COMPOSITION DES DOUBLES

La force d'une paire de double est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des classements des 2 joueurs qui la composent.

Si deux équipes ont la même moyenne arithmétique, leur ordre est indifférent.

## ARBITRAGE

### Excellence (Dames et Messieurs) :

La Commission d'Arbitrage désigne les juges-arbitres pour les rencontres Dames et Messieurs (conformément à la fiche d'engagement).

Tout club participant aux Championnats du Comité du Val de Marne dans la division « excellence » a pour obligation de mettre à disposition de la Commission d'Arbitrage du Val de Marne, un juge-arbitre de qualification JAE1 minimum, licencié(e) dans le club. Un même juge-arbitre peut être affecté à plusieurs équipes de son club dans le Championnat du Comité du Val de Marne.

Tout manquement à cette obligation est susceptible d'entraîner une pénalité sportive à l'encontre de l'équipe concernée. La sanction pouvant être soit un avertissement, soit un ou plusieurs points de pénalité au classement de la poule, soit l'exclusion du Championnat.

Le juge-arbitre est responsable de l'enregistrement des résultats et du nom des arbitres dans les 24 heures suivant la rencontre. En cas d'absence de juge-arbitre, le club d'accueil est responsable de l'enregistrement des résultats dans les 48 heures suivant la rencontre.

Le club visité met à disposition du juge-arbitre 1 arbitre qualifié A1 minimum pour chacune des parties de simple.

Deux arbitres ayant la qualification requise doivent être obligatoirement être présentés au juge-arbitres 30 minutes avant le début de la rencontre. S'ils ne sont pas en capacité d'être présentés au juge-arbitre, la rencontre ne sera pas jouée et sera perdue par le club d'accueil par disqualification.

Les parties de double seront supervisées dans les conditions suivantes :

Un des arbitres de chaise des parties de simple ayant la qualification A1 minimum reste pour officier dans la fonction « superviseur de court » ou un autre officiel mis à disposition par le club occupera la fonction de « superviseur de court » à condition qu'il ait la qualification d'A1 minimum.

Le superviseur de court peut à la demande du juge-arbitre, monter sur la chaise si les conditions de jeu l'exigent.

Toute personne figurant sur la feuille de composition d'équipe (joueurs, joueurs susceptibles de jouer en double, capitaine, capitaine adjoint) remise au juge-arbitre ne pourra en aucun cas remplir le rôle d'arbitre.

### 1<sup>ère</sup> série :

Le club visité met à disposition un juge-arbitre de qualification JAE1 minimum pour la rencontre.

Ce juge-arbitre peut être également joueur de la rencontre pour laquelle il officie.

Le juge-arbitre est responsable de l'enregistrement des résultats et du nom des arbitres dans les 24 heures suivant la rencontre.

## INTERRUPTION DE LA RENCONTRE

Une rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité matérielle d'utilisation des courts. Dans ce cas, le juge-arbitre, ou le responsable, doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée, les équipes restant à sa disposition jusqu'à décision définitive.

Les rencontres hommes d'Excellence doivent impérativement se jouer à la date prévue. En cas d'intempéries, le club d'accueil doit mettre à disposition du juge-arbitre, 1 court couvert, faute de quoi le juge-arbitre pourra disqualifier le club d'accueil.

Pour les autres séries, s'il y a interruption et reprise le jour même ou dans les 24 heures :

- les parties jouées restent acquises
- les parties commencées reprennent au score acquis à l'interruption.

## REPORT

Les dates de rattrapage prévues par la Commission sont à respecter aussi impérativement que le calendrier initial (1<sup>ère</sup> date de rattrapage suivant la rencontre reportée).

Si la rencontre a été annulée ou n'a pas pu se terminer (confirmation par chacun des clubs à l'aide d'une feuille de matchs), elle est reportée sur les mêmes terrains.

Si certaines parties sont terminées au moment de l'interruption, elles doivent faire l'objet d'une transmission des résultats pour la prise en compte par le service classement, mais il n'en est pas tenu compte pour le résultat de la rencontre qui doit être reprise en totalité, les clubs étant libres de modifier la composition de leur équipe.

Par contre, si au moment de l'arrêt définitif prévu ci-dessus la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas remise.

Les matches ne doivent être reportés qu'en cas d'intempéries. En cas de non-respect de cette clause le club visité sera déclaré perdant par WO.

## CLASSEMENT DES ÉQUIPES

### Excellence :

Chaque équipe marque un point par partie gagnée.

L'équipe comportant le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs clubs, leur classement est établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres de la poule :

- de la différence des nombres de parties gagnées et perdues par chacun d'eux
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées ou perdues par chacun d'entre eux
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés ou perdus par chacun d'eux

Pour le classement par poule en « excellence », la Commission procède au classement en attribuant :

- 3 points par rencontre gagnée
- 2 points par rencontre soldée par un résultat nul
- 1 point par rencontre perdue
- (-)1 point au club dont l'équipe a été disqualifiée ou déclarée battue par décision du juge-arbitre ou de la Commission compétente
- (-)2 points au club forfait.

Lors des phases finales, en cas de match nul 3-3, un super jeu décisif en 10 points est disputé en double afin de déterminer l'équipe vainqueur. La composition est au choix des équipes.

### Pour les autres séries :

Chaque équipe marque un point par partie gagnée.

L'équipe comportant le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs clubs, leur classement est établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres de la poule :

- de la différence des nombres de parties gagnées et perdues par chacun d'eux
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées ou perdues par chacun d'entre eux
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés ou perdus par chacun d'eux

Pour le classement par poule, il est attribué :

- 2 points par rencontre gagnée
- 1 point par rencontre perdue
- (-)1 point au club ayant perdu par pénalité
- (2) points au club forfait.

## PHASE FINALE

La série « excellence » sera composée pour la saison 2024 de 12 équipes réparties en 2 poules de 6 (Dames et Messieurs).

A l'issue de la phase de poules, les premiers de chaque poule se rencontrent en finale, les 15/06 et 16/06 pour déterminer l'équipe qui montera en PN IDF la saison prochaine.

Le lieu des phases finales est déterminé par tirage au sort, au Comité, en présence d'au moins 2 personnes.

Les désignations des officiels (arbitres et juge-arbitres) est réalisée par la Commission d'Arbitrage.

L'INSCRIPTION À CE CHAMPIONNAT VAUT ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT.